



Les brèves
du Verdus
Saint-Guilhem-le-Désert

SPÉCIALE RECENSEMENT

16 JANVIER - 15 FÉVRIER 2025



En 2025 notre commune sera concernée par le recensement!

Le recensement a lieu tous les 5 ans pour les communes de moins de 10000 habitants.

Il concerne tou-te-s les habitant-e-s en résidence principale.

Ses objectifs :

- Déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives
- Décrire les caractéristiques des individus et des logements à différents niveaux de territoire (résultats statistiques)

- Produire de nombreuses études nationales et locales, notamment sur les trajets domicile-travail

Comme pour toutes les communes, évaluer notre population au plus juste est éminemment important, car de son chiffre dépend le montant de la Dotation Globale d'État, source de financement essentiel pour les collectivités.

Le recensement est OBLIGATOIRE, CONFIDENTIEL ET DÉCLARATIF

L'ensemble des acteurs du recensement est tenu au secret professionnel (code pénal), au secret statistique (loi de 1951), et au secret informatique et libertés (loi de 1978 et RGPD-2018).

Ainsi, aucune des données collectées n'est transmise à des organismes tiers.

Elles sont anonymisées puis conservées par L'INSEE qui publie régulièrement des statistiques qui permettent à l'État et aux collectivités de mieux appréhender leur territoire, mieux répondre aux besoins de leurs populations, en fonction de leurs caractéristiques, de leur évolution.

Nous vous tiendrons informé-e-s au fur et à mesure du déroulement du recensement sur la commune.

Un agent recenseur sera présent à cet effet entre le 16 janvier et le 15 février prochain.

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

